



Voiture vendue, l'acheteur casse le moteur le lendemain

Par **GREFOREVER**, le 27/11/2012 à 19:30

Bonjour, rnJ'ai vendu mon véhicule : MINI COOPER S de 2002 affichant 152000 km au compteur. rnLe vendeur me contacte le lendemain pour me signaler la casse du moteur. rnLe contrôle technique a été effectué 15 jours avant la vente et ne stipulait que le réglage de la hauteur des feux a passer en contre visite. rnJ'ai convenu avec l'acheteur de la vente du véhicule sans révision et avec la contre visite à sa charge. (mails à l'appui) rnLa carte grise a donc été barrée le jour de la vente avec les mentions "vendu en l'état" "véhicule non garanti" "CT soumis à contre visite" rnAprès contact avec l'acheteur, à qui j'ai fait remarqué que je n'étais pas un "voyou" et que je comprenais la situation, il me demande l'annulation pure et simple de la vente ce que j'ai bien évidemment refusé. rnJe suis sur le point de recevoir un recommandé pour me signaler une expertise du véhicule. Dois-je me faire accompagner à cette expertise par un expert mandaté par mes soins? puis-je être tenu responsable? rnPar avance merci de vos retours et vos conseils. rnCordialement rnJulien

Par **jeff_Turbo**, le 12/12/2012 à 05:57

Salut rn rnJe ne c'est pas si je répond trop tard mais tu ne risque absolument rien et encore moins avec la mention "vendu dans l'état". rn rnCdlt.

Par **GREFOREVER**, le 19/12/2012 à 14:01

un petit up!rnje suis toujours à la recherche d'infos.rnL'expertise du véhicule demandée par l'acheteur aura lieu le 27/12/12.rnExpertise pour laquelle j'ai également mandaté un expert pour défendre mes intérêts.rnMerci

Par **miac**, le **20/12/2012 à 09:15**

Bonjourrnvous dite que pour la contre visite il y avait les feux à régler seulement.Bizard pour une contre visite.\$rnBonne chance pour la suite

Par **quelbazar**, le **13/03/2013 à 18:46**

bonjour julien,rnrnj'ai un pb similaire au tien apres avoir vendu un vehicule d'occasion -moteur hs et expertise faite,l'acheteur me reclame la moitié du prix de vente (1000 euros) en arrangement amiable.rnpouvez vous me dire comment ca s'est termine pour vousrnrnmerci

Par **chaber**, le **13/03/2013 à 19:14**

bonjourrnrnQui a expertisé la voiture?rnL'expertise a-t-elle contradictoire?rnAvez-vous connaissance du résultat

Par **quelbazar**, le **14/03/2013 à 12:38**

bonjour, rnc'est la personne qui a rachete la voiture a la personne a qui j'ai vendu qui a fait faire l'expertise suite a la casse moteur. est ce clair?rnle résultat de l'expertise dit que la voiture a en réalité 235000 kms aujourd'hui.lorsque je l'ai vendue ,elle affichait 115000kms au compteur(en mars 2012)rnL'expertise conclue que la voiture a donc env 100000kms de plus que ce qui est affichait.l'expert conclu que le compteur kilometrique a été soit changé soit remis à zéro.rncomment prouver que cela a été fait par l'ancien vendeur à mon insu.rnen fait j'ai été arnaqué et je me retrouve accusérnrnmerci de votre réponse

Par **chaber**, le **15/03/2013 à 07:16**

bonjourrnrnil faudra tenter une action contre votre vendeur

Par **quelbazar**, le **15/03/2013 à 18:35**

bonjour,rnrneffectivement , j'y ai pensé mais 5 ans après l'achat du vehicule, cela va etre

difficile d'autant que je n'ai plus trace de l'acte de session donc du nom du vendeur!rnje crois que je vais accepter de regler l'affaire a l'amiable et payer ce qui m'a été proposé.rnca fait mal lorsqu'on n'a rien fait mais bon ,ne vaut-il pas mieux un mauvais accord qu'un bon proces.rnj'aimerais avoir votre avis la dessusrn rn merci